

L'Espace Jeunes

11/14 ans et 15/17 ans



Le présent règlement a été établi afin d'assurer un bon fonctionnement et une bonne gestion de l'Espace Jeunes. Chaque participant doit s'y conformer dans l'intérêt de tous. Toute inscription à l'Espace Jeunes entraîne l'acceptation de ce règlement.

I - Les conditions d'accueil

L'Espace Jeunes est ouvert, pour les jeunes de 11 à 17 ans :

- les mercredis et samedis après-midi, pendant les périodes scolaires, de 14h à 19h
- du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires, de 9h à 12h et de 14h à 19h (possibilité de repas à la cantine à 12h)

Les horaires d'accueil des jeunes sont libres de 9h à 12h et de 14h à 19h au local situé au 1^{er} étage de la Ferme de l'Orme.

Chaque jeune devra, lors de son arrivée dans la structure, en informer un animateur, en lui présentant sa carte d'adhérent, afin que celui-ci puisse noter sa présence sur un registre.

Il a la possibilité d'en partir à tout moment. Dès lors, et en dehors de l'enceinte des locaux, il n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement sauf pendant les sorties (sauf demande précise des parents)

II - Modalités d'inscription et de facturation

L'accès à l'Espace Jeunes est soumis au versement d'une cotisation (annuelle ou trimestrielle), dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal. Le règlement s'effectuera en même temps que la remise du dossier d'inscription complet.

De plus, une participation financière pourra être demandée lors de sorties, ou d'autres prestations.

Il est impératif que les parents soient vigilants sur l'exactitude des renseignements fournis sur le dossier d'inscription, car ils permettent d'avoir la bonne démarche en cas de problème.

Toute modification des renseignements portés sur le dossier, ainsi que toute information concernant le jeune (problèmes de santé, ...) doivent être signalés au responsable de la structure.



III - Encadrement et animations

L'Espace Jeunes est encadré par un responsable, ainsi que d'un ou plusieurs animateurs, tous diplômés ou en formation diplômante. Les projets d'animation seront construits en accord avec l'équipe municipale (projet éducatif), l'équipe pédagogique (projet pédagogique) et les jeunes.

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes est conforme à la législation en vigueur, et est placé sous l'autorité de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Vie Associative.

IV - Comportement des jeunes

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, il est demandé à chaque jeune fréquentant l'Espace Jeunes d'en respecter le règlement intérieur.

Toute attitude non-respectueuse, quelle qu'en soit la nature (conflits verbaux, physiques, dégradation du matériel, ...) fera l'objet de discussions entre le jeune concerné, sa famille et l'équipe pédagogique. A l'issue de ces discussions, un renvoi temporaire ou définitif pourra être décidé par le Maire.

Chaque jeune est responsable de ses effets personnels qu'il emmène au sein de l'Espace Jeunes. Le personnel de la structure ne pourra être, en aucun cas, tenu responsable de la perte, du vol ou de la dégradation d'objets personnels.



Permanence Inscriptions et Renseignements

- **En Mairie** : tous les mercredis et samedi de 9h à 12h
- **A l'Espace Jeunes**, tous les mercredis et samedis de 14h à 19h

« Nous sommes toujours à votre disposition pour entendre vos remarques, idées et projets qui feront de cet Espace un accueil convivial et chaleureux. »

Servon, le 12 avril 2008

Espace Jeunes de Servon

jeunesse@servon.fr

Mairie de Servon

77170 SERVON

Téléphone Mairie : 01 64 05 10 23

Fax Mairie : 01 64 05 50 10

Portable du Service Jeunesse :

06 89 99 56 18